



Droits de l'Enfant et liberté d'expression

Le 20 novembre est la Journée internationale des Droits de l'Enfant. Le chemin sera encore long pour que chaque enfant dans le monde jouisse de chacun de ses droits. De nombreuses associations humanitaires et ONG s'emploient à améliorer les conditions de vie matérielle des populations démunies mais il est un domaine passé sous silence, qui concerne l'ensemble des enfants du monde : il est formulé dans l'article 13 de la convention des Droits de l'Enfant :

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Imaginons – dans le contexte actuel où l'existence même de l'espèce humaine semble menacée – que les plus jeunes soient dotés des moyens de s'organiser pour changer le cours des choses, qu'ils puissent débattre sans frontières des mesures les plus appropriées pour limiter le changement climatique, restaurer et protéger l'environnement, partager les ressources plus équitablement,... qu'ils puissent travailler à l'avènement d'un monde (LEUR monde) moins axé sur l'argent et la compétition et plus attaché à la solidarité, la fraternité et la recherche de la paix...

Quelques jeunes ont le privilège de disposer d'un outil équitable, neutre et sans frontières : ils sont nés dans des familles espérantophones ou ont eu la chance d'apprendre l'espéranto à l'école, ils ont déjà une vision différente de la société. Ils ont souvent des contacts avec d'autres jeunes et se sentent davantage concernés par le sort des sinistrés, même s'ils habitent aux antipodes. Ils s'impliquent plus que la moyenne pour aider leurs « amis du bout du monde ».

L'espéranto, langue construite au XIX^e siècle par un jeune médecin polyglotte, le Dr Zamenhof, fut salué en termes élogieux par l'homme de lettres Maurice Genevoix (entré tout récemment au Panthéon), et le Ministre de l'Instruction Publique Jean Zay (panthéonisé en 2015) en encouragea en 1938 l'enseignement dans les écoles publiques.

Les gouvernements d'Europe et du monde entier, rendraient un grand service à l'humanité, s'ils décidaient de doter leur jeunesse de cet outil universel de communication qu'est déjà l'espéranto avec plusieurs millions de locuteurs répartis sur les cinq continents. Il suffirait de l'enseigner pendant une année scolaire dès que la lecture est bien acquise dans la langue nationale (en CE2 chez nous), pour que les enfants bénéficient de ses avantages : meilleure connaissance de sa propre langue, développement de la logique, apprentissage plus facile et plus rapide d'autres langues étrangères, curiosité pour d'autres cultures, sentiment d'appartenir au genre humain et de pouvoir lui être utile,...

Trop beau pour être vrai ? Trop coûteux ? La lecture du rapport de l'économiste François Grin (Professeur à l'université de Genève, Directeur adjoint SRED), écrit à la demande du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École et publié en septembre 2005, nous convainc du contraire : l'enseignement généralisé de l'espéranto, dans tous les pays de Union Européenne, aurait permis (déjà en 2005) d'économiser annuellement 25 milliards d'euros, dont 5,4 milliards rien que pour la France.

Plus que jamais, il est temps de redresser la barre.

Elisabeth Barbay, enseignante d'espéranto, pour Europe Démocratie Espéranto